

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Management culturel (cours à choix)
Code	
Filières, orientations et options	
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Unité d'enseignement ponctuelle <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	6 sessions de 3 heures chacune
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Type d'enseignement : Sessions Nombre d'étudiant-e-s : Variable
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Acquérir une compréhension de base des impératifs de la gestion de projets culturels, y compris la méthodologie, l'approche stratégique et contextuelle. ○ Développer des compétences en planification et organisation pour mener à bien des projets culturels, en respectant les délais et les contraintes budgétaires.	

- Acquérir des éléments de base sur la recherche de fonds pour de projets culturels à travers diverses sources, y compris les subventions, le sponsoring et le crowdfunding.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Présentation des impératifs de la gestion de projets culturels : méthodologie, approche stratégique et contextuelle, planification, recherche de fonds, gestion, communication. Analyse et études de cas. Travail pratique d'élaboration d'un projet.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Contrôle continu noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production écrite

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Sonya MARTIN-PFISTER (NE), François COURVOISIER (NE)
--

11. Validation du descriptif	
-------------------------------------	--

Date de validation	2025
---------------------------	------

Instance de validation	Coordination de l'enseignement
-------------------------------	--------------------------------